Stationnement, arrêt et immobilisation de force majeure

I. Entrée en matière : définition

L’arrêt est une immobilisation momentanée pour embarquer, débarquer ou charger, avec conducteur en mesure de déplacer le véhicule. Le stationnement couvre les autres immobilisations hors circulation.

Sensibilisation à la sécurité routière

Les feux de détresse ne rendent pas un arrêt autorisé. Préserver visibilité, cheminement piéton et accès aux secours.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. Comment distinguer arrêt et stationnement ?

.....

2. Quels emplacements faut-il préserver ?

.....

3. Comment sécuriser une voiture stationnée ?

.....

4. Comment réagir à une panne sur voie rapide ?

.....

5. Comment analyser un arrêt de deux minutes sur un passage piéton pour livrer ?

.....

À l’oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



Choisir

Un emplacement autorisé et sûr.

Préserver

Laisser libres cheminements et accès.

En cas de panne

Protéger puis alerter sans s'exposer.

1	L'arrêt correspond aux opérations brèves prévues avec capacité de déplacer le véhicule. Attendre quelqu'un sans cette opération relève généralement du stationnement.
2	Passages piétons, trottoirs, voies cyclables, accès et emplacements réservés doivent rester disponibles selon les règles locales et nationales.
3	Choisir un emplacement autorisé, immobiliser selon le véhicule, couper le moteur et vérifier avant d'ouvrir la portière. Ne pas laisser d'enfant seul.
4	Se ranger au mieux, allumer les feux de détresse, enfiler le gilet et rejoindre un abri sûr si possible. Alerter sans marcher sur les voies.
5	Sa brièveté ne le rend pas autorisé : il masque les piétons et bloque leur trajet. Chercher un emplacement adapté, même plus éloigné.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
Livraison brève	Reste soumise aux interdictions
Trottoir	Préserver le cheminement
Panne	Protéger et alerter

V. Réglementation et sanctions utiles

Stationnement gênant, très gênant et dangereux suivent des barèmes différents. Le stationnement dangereux peut entraîner retrait de points et suspension ; une fourrière est possible selon le cas.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Code de la route - R417-1 à R417-13